



**UNITED INITIATORS**  
*driving your success*



# CODE DE CONDUITE À L'ATTENTION DES FOURNISSEURS

# DRIVING YOUR SUCCESS

United Initiators s'engage pour le développement durable à long terme de ses activités en se concentrant sur la protection de l'environnement, la responsabilité sociale, les comportements éthiques et la réussite économique. United Initiators attend, de la part de ses fournisseurs au sein de la chaîne de création de valeur, le même engagement à l'égard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) reconnus dans le monde entier.

Le présent code de conduite dédié aux fournisseurs (« code ») énonce les principes de base applicables aux fournisseurs de l'entreprise à l'échelle mondiale. En établissant une relation commerciale avec United Initiators, les fournisseurs acceptent le présent code et s'engagent à le respecter dans son intégralité. Les fournisseurs doivent également s'assurer que celui-ci soit respecté au sein de la chaîne de création de valeur.

## **Environnement, santé et sécurité – Protection de la planète**

- Les fournisseurs ont l'obligation de respecter toutes les lois et dispositions en vigueur relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité. Les fournisseurs ont l'obligation de disposer de toutes les licences, autorisations et autres certificats nécessaires pour la production, la vente ainsi que le transport de leurs produits.
- Les fournisseurs doivent assurer la protection de la santé et la sécurité de leurs collaborateurs de leurs riverains ainsi que du public en général contre les risques inhérents à leurs procédés et produits.
- Les fournisseurs doivent maintenir des systèmes de gestion pour s'assurer que la qualité et la sécurité des produits sont conformes à toutes les exigences.
- Les fournisseurs doivent évaluer et améliorer continuellement leurs produits, leurs méthodes de travail, leurs processus de production ainsi que leurs services dans l'objectif de prévenir, de réduire et de contrôler l'impact de leurs activités sur l'environnement, la santé et la sécurité. Les fournisseurs doivent minimiser l'impact de leurs activités sur l'environnement en utilisant des technologies efficaces sur le plan énergétique et respectueuses de l'environnement, et diminuer la quantité de déchets produite ainsi que les émissions dans l'air, l'eau et le sol.
- Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et dispositions en vigueur relatives au transport, et d'utiliser des systèmes garantissant la manutention et le transport fiables des produits.

## **Critère social – Protection des individus**

- Les fournisseurs doivent traiter leurs employés de manière juste, avec dignité et respect et en accord avec les droits de l'Homme fondamentaux. Ils doivent maintenir un environnement de travail où sont bannis discriminations, abus, pratiques illégales et harcèlement.
- Les fournisseurs ne doivent tolérer ni profiter d'aucune forme de travail forcé ou involontaire, y compris le travail supplémentaire forcé, la servitude pour dettes, le travail forcé en prison, l'esclavage moderne ou la traite des êtres humains.
- Les fournisseurs ne doivent pas pratiquer de discrimination à l'embauche ou en matière d'emploi sur la base de l'appartenance ethnique, du sexe, de la religion ou des croyances, de l'origine nationale, du handicap, de l'âge, de l'appartenance

à un syndicat, de l'orientation sexuelle, du statut militaire, de l'information génétique, de l'état civil, de l'identité sexuelle ou de toute autre caractéristique protégée par les lois en vigueur.

- Les fournisseurs ont l'obligation de respecter toutes les lois en vigueur relatives à l'interdiction du travail des enfants et ne doivent ni avoir recours au travail des enfants ou à toute autre forme d'exploitation des enfants, ni les cautionner.
- Les fournisseurs ont l'obligation de respecter la liberté d'association de leurs collaborateurs ainsi que leur droit à constituer un syndicat de leur choix et à mener des négociations collectives sans crainte de représailles.
- Les fournisseurs ont l'obligation de respecter les lois locales en vigueur relatives au temps de travail et à la rémunération, et doivent également s'assurer que les collaborateurs reçoivent un salaire juste assurant un niveau de vie minimum dans la région.
- Les fournisseurs ont l'obligation de respecter toutes les lois et dispositions en vigueur relatives aux minerais qui peuvent être sources de conflits (étain, tantale, tungstène et or) et à leur approvisionnement. Les fournisseurs doivent disposer de processus de diligence raisonnable permettant de retracer l'origine de ces minerais et, sur demande, être en mesure de fournir une preuve de l'exactitude et de la validité de leur origine.

### **Critère de gouvernance – Protection des pratiques éthiques et légales**

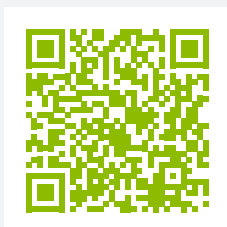
- Les fournisseurs ont l'obligation de respecter toutes les lois et dispositions en vigueur relatives aux activités commerciales équitables et éthiques, y compris les exigences en matière de lutte contre la corruption, de pratiques anti-concurrentielles et de prévention de la fraude fiscale.
- Les fournisseurs ont l'obligation d'interdire toute forme de corruption, directe ou indirecte, de pots-de-vin et de blanchiment d'argent au sein de leurs relations commerciales et de leurs relations avec les autorités publiques. Les fournisseurs ont l'obligation d'actualiser et de mettre à la disposition de United Initiators, sur demande, des registres rigoureusement tenus et corrects de tous les thèmes abordés relatifs à leur activité avec United Initiators.
- Les fournisseurs ont l'obligation de respecter toutes les lois et dispositions en vigueur relatives au contrôle du commerce, aux embargos, aux listes de sanctions et aux autres restrictions applicables au commerce international. Les fournisseurs doivent définir une réglementation interne afin d'assurer la conformité de leurs pratiques avec toutes les dispositions en vigueur au sein de leur chaîne. Ils doivent également tenir à la disposition de United Initiators tout document nécessaire à la mise en conformité avec les lois sur l'importation et l'exportation.
- Les fournisseurs ont l'obligation d'éviter tout conflit d'intérêt, notamment en ne proposant ni rémunération ni opportunités d'emploi aux collaborateurs de United Initiators, et sont tenus de divulguer et de régler tout conflit de ce type.
- Les fournisseurs ont l'obligation de protéger toutes les informations confidentielles divulguées par United Initiators et leurs partenaires commerciaux respectifs, et doivent respecter toutes les lois en vigueur relatives à la protection des données. Les fournisseurs doivent faire preuve de la diligence nécessaire lors de la gestion, de la consultation ou de la transmission de données sensibles ou confidentielles divulguées par United Initiators.
- Aucune donnée confidentielle ne peut être utilisée pour participer à un délit d'initié ou favoriser un tel délit.

## Conformité et suivi

Les principes énoncés dans le présent code s'appliquent à tous les fournisseurs de United Initiators dans le monde et constituent des exigences minimales à respecter. Les fournisseurs ont l'obligation de toujours respecter l'ensemble des lois, réglementations et conventions nationales et internationales en vigueur. Si les lois, réglementations et conventions nationales et internationales en vigueur sont plus strictes que le présent code, elles prévaudront.

United Initiators se réserve le droit d'effectuer des audits et des vérifications afin de s'assurer que le fournisseur respecte le présent code. United Initiators, ou toute tierce partie mandatée par United Initiators, auront le droit d'accéder à tous les sites du fournisseur pour effectuer ces audits.

Tout manquement à ce code ou tout doute concernant un comportement illégal ou inadmissible doit être signalé à l'interlocuteur du fournisseur au sein de United Initiators, ou peut également être signalé par le biais du code de conduite de United Initiators <https://www.united-initiators.com/en/company/code-of-conduct>



United Initiators se réserve le droit de mettre fin à toute relation commerciale avec des fournisseurs qui, directement ou indirectement, enfreignent le présent code ou violent les lois et dispositions en vigueur sans prendre de mesures pour corriger lesdites violations ou infractions.



# UNITED INITIATORS

driving your success



## Germany

United Initiators GmbH  
Pullach  
T: +49 89 74 422 237  
cs-initiators.eu@united-in.com

## France

United Initiators SAS  
Chalon-sur-Saône  
T: +33 (0)3 85 48 59 37  
contact-chalon@united-in.com

## Turkey

Hidrojen Peroksit A.S.  
Bandirma  
T: +90 266 7210312  
cs-initiators.tr@united-in.com

## India

UI VR Private Limited  
Ahmedabad  
T: +91 9909724733  
sales@vrpersulfates.com

## USA

United Initiators Inc.  
Elyria, OH

United Initiators Inc.  
Helena, AR

United Initiators Inc.  
Mobile, AL

United Initiators Inc.  
Houston, TX

T: +1 800 231 2702  
cs-initiators.nafta@united-in.com

## Canada

United Initiators Canada Ltd.  
Prince George, BC  
T +1 250 561 4200  
MLPRGCustomerService@united-in.com

## China

Persulfates/Office  
United Initiators (Shanghai) Co. Ltd.  
Baoshan District Shanghai

Persulfates/Plants:  
United Initiators Hefei Co. Ltd.  
Hefei  
T: +86 21 6117 2758

United Initiators (Huaibei) Co. Ltd.  
Anhui  
T: +86 561 7888 168  
cs-initiators.cn@united-initiators.com

Organic Peroxides:  
Shanghai United Initiators Trading  
Co. Ltd.  
Shanghai  
T: +86 21 3429 3909  
cs-initiators.cn@united-initiators.com

## Australia

United Initiators Pty Ltd.  
Banksmeadow  
T: +61 2 9316 0046  
cs-initiators.au@united-initiators.com

